

# P-158 A P-165 A

15 juin 2006

## **Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner:**

- **la pétition intitulée: «Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année»;**
- **la pétition intitulée: «Ouverture à l'année du Restaurant des Bastions».**

## **Rapport de M<sup>me</sup> Nicole Bobillier:**

La pétition P-158 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 17 décembre 2005, la pétition P-165 le 15 mars 2006.

La commission des pétitions s'est réunie à trois reprises, les 27 mars, 8 et 15 mai 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, pour étudier ces deux objets. Merci à M<sup>me</sup> Olivia Di Lonardo pour la prise des notes de séances, précieuses pour établir le présent rapport.

## **Texte des pétitions**

(Voir annexes.)

## **Séance du 27 mars 2006**

*Audition de M. Jean-Dominique Lormand, représentant les associations d'habitants de la Vieille-Ville et président de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville*

M. Lormand explique que la pétition P-158 a été lancée par trois associations d'habitants de la Vieille-Ville. Il précise que, depuis deux ans, toutes les activités se font entre les trois associations. Il tient à excuser l'absence des présidents des deux autres associations.

Il retrace l'historique du lancement de la pétition.

Lorsque les habitants ont constaté que le kiosque des Bastions devenait un restaurant associant activité gastronomique et activités culturelles, cela les a ravis. Le gérant a, de plus, montré de l'intérêt pour participer à la vie du quartier.

En 2004, il y a eu l'organisation d'une fête, «Le jeu de l'oie». Vu le succès rencontré, il a été décidé d'ouvrir l'exploitation l'hiver.

Puis, une seconde fête a eu lieu, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire. M. Ferrazino, conseiller administratif, assistant à l'événement, a laissé entendre qu'il était favorable à la fermeture de l'établissement durant la période hivernale.

Se sont alors succédé pétitions et motions, tant au Grand Conseil qu'au Conseil municipal de la Ville de Genève.

La vie traditionnelle des vieilles villes disparaît peu à peu et, à ce titre, le kiosque des Bastions était un garant de la sécurité, par exemple pour le parc, et d'une participation à la vie commerçante. N'oublions pas non plus la présence de l'Université et de ses étudiants, qui apprécient le café.

La fermeture de cet établissement, pendant six mois de l'année, paraît tout à fait incongrue aux pétitionnaires.

A ce jour, on sait que le kiosque des Bastions ouvrira le 1<sup>er</sup> avril 2006, sous forme de café uniquement, et dès le mois de mai 2006 il fonctionnera comme restaurant.

Un commissaire souhaite connaître les raisons invoquées par M. Ferrazino pour fermer le kiosque des Bastions l'hiver.

M. Lormand estime qu'aucune réponse n'a vraiment été donnée si ce n'est la question écologique liée au respect des normes en matière de chauffage. Ce qui étonne les pétitionnaires, c'est que la Ville de Genève demande à M. Schlemmer, le gérant de l'établissement, en vue d'une possible ouverture hivernale, de faire lui-même les démarches alors qu'il n'est que locataire.

Un autre commissaire demande si les associations d'habitants de la Vieille-Ville ont eu des contacts avec les services de M. Ferrazino.

M. Lormand répond par l'affirmative. Effectivement, le conseiller administratif a répondu rapidement. Il est en faveur de l'ouverture, mais pas l'Etat qui rétorque que la Ville de Genève n'y est pas favorable. Mais le Service cantonal de l'énergie aurait des choses à dire, tout comme la Gérance immobilière municipale.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine: on dit, du côté du Conseil administratif, que M. Schlemmer n'a pas de bail à l'année, ce qui n'est pas juste puisque le bail stipule qu'il doit ouvrir plus de cinq mois par année.

Un commissaire fait remarquer que le kiosque des Bastions est totalement cloisonné et il demande si cela est démontable.

M. Lormand répond que tous les cloisonnements sont là pour protéger le matériel.

La commission est sensible à l'ambiguïté des baux: une fois, il est question d'un fermage annuel, une autre fois l'établissement doit être exploité plus de cinq mois. Que doit-on penser?

M. Lormand insiste, aucune clause ne parle de fermeture hivernale.

Un commissaire n'a pas de mal à imaginer que la fermeture du kiosque des bastions durant six mois est une perte pour la Ville de Genève.

M. Lormand est bien d'accord qu'une telle fermeture est incompréhensible, d'autant plus qu'une dérogation a été proposée la première année. Le pétitionnaire tient aussi à signaler que les opposants n'apparaissent pas au grand jour.

Un commissaire demande si, dans l'acte de donation du parc des Bastions, une clause interdirait une telle exploitation.

M. Lormand répond par la négative.

La commission posera la question au Conseil administratif.

Une dernière question concerne le volume et la dimension du kiosque des Bastions, qui induiraient des problèmes de chauffage.

M. Lormand explique que M. Schlemmer a pris contact avec le Service cantonal de l'énergie et qu'une solution a été trouvée: un chauffage rayonnant, chauffage à la carte nécessitant une aération, mais solution écologique.

### **Séance du 8 mai 2006**

*Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif, accompagné de M. Charles Lassaue, directeur du département des finances*

M. Muller se déclare très attaché, ainsi que le département des finances, au café-restaurant du kiosque des Bastions.

C'est une affaire qui marche bien et qui est satisfaisante, depuis l'arrivée du nouveau gérant, M. Schlemmer.

M. Muller souscrit totalement à la demande des deux comités pétitionnaires.

Il aborde un problème crucial: celui de l'hygiène. En effet, c'est lamentable qu'il n'y ait qu'un W.-C. Vu la fréquentation de l'établissement et du parc, il ne faut pas s'étonner de trouver autant de déjections à l'extérieur.

*Question:* A qui sera imputée la charge du coût des travaux?

M. Muller répond qu'elle sera imputée à l'exploitant, qui sera certainement d'accord de financer les travaux en échange d'une prolongation à l'année de son bail.

Un commissaire tient à faire remarquer qu'il serait important de différencier les toilettes du kiosque des Bastions des toilettes publiques.

*Question:* Le kiosque des Bastions pourrait-il rester ouvert toute l'année?

M. Muller répond par l'affirmative, en précisant néanmoins qu'il conviendrait de rendre l'établissement conforme aux exigences thermiques. La fermeture, durant les travaux, serait alors à la charge de l'exploitant.

M. Lassaue ajoute qu'il sera essentiel d'ajouter des protections pour fermer le kiosque. Un aménagement vitré pourrait être envisagé afin de conserver la transparence du lieu.

La commission souhaite savoir qui supportera le coût des W.-C. publics.

M. Muller imagine que cela pourra se faire par le biais d'un crédit municipal. Il rappelle que Genève n'a pas très bonne réputation pour ses toilettes publiques, très critiquées. Il serait souhaitable de faire un effort dans ce sens.

*Audition de M<sup>me</sup> Micheline Clément et de M. Cyril Eyer, instigateurs de la pétition P-165 «Ouverture à l'année du Restaurant des Bastions»*

M. Eyer explique être venu pour représenter les joueurs d'échecs, qui font vivre le parc depuis une quinzaine d'années. La Ville de Genève est, en général, bien à leur écoute.

Il représente un groupe de personnes qui a comme particularité de se retrouver spontanément. Cela crée une synergie sociale intéressante. Durant l'été, force est de reconnaître qu'il y a beaucoup de choses à faire, ce qui n'est pas le cas l'hiver.

Pour ces raisons, il serait positif de donner la possibilité au kiosque des Bastions de rester ouvert toute l'année. C'est le vœu cher au cœur des utilisateurs.

M<sup>me</sup> Clément précise que, en tant que mère de famille, elle n'osait pas, auparavant, laisser ses enfants s'éloigner. Maintenant, il y a de la vie. Il est précieux et important d'avoir des lieux tels que celui-ci.

M. Eyer ajoute que cela ne doit pas être uniquement saisonnier.

Un commissaire, qui estime qu'il s'agit d'une très bonne initiative, demande si les pétitionnaires souhaitent que cela concerne également le restaurant.

M<sup>me</sup> Clément répond par l'affirmative, le restaurant génère une sécurité certaine.

Un autre commissaire aimerait savoir si les utilisateurs et les joueurs ont des propositions à faire à propos des heures d'ouverture.

M. Eyer propose dès 11 h 30. Les joueurs d'échecs profitent de la pause repas pour venir jouer. Il est en faveur d'une ouverture une partie de la soirée. Le parc des Bastions est l'un des plus beaux endroits de Genève.

La commission, revenant sur les installations sanitaires, demande ce que M<sup>me</sup> Clément et M. Eyer en pensent.

M<sup>me</sup> Clément fait remarquer que le seul et unique W.-C. du parc est toujours en panne. Elle profite de remercier le kiosque des Bastions qui a la gentillesse de les accueillir.

Un commissaire, trouvant intéressant que les joueurs d'échecs aient créé une dynamique de communauté, souhaite savoir comment cela s'est passé.

M. Eyer remarque que cette communauté s'est créée spontanément, toute nationalité et classe sociale confondues. Le parc est très connu en Europe et des joueurs de renommée sont venus.

Voici quelques années, la réputation du parc des Bastions n'était pas formidable, mais l'Université et les joueurs d'échecs ont permis de l'améliorer.

Merci à la Ville de Genève d'avoir installer quelques échiquiers de plus et de remplacer les pièces lorsque cela est nécessaire. Excellente initiative, peu onéreuse.

Une commissaire souhaite savoir si, au niveau du jeu, tout se passe bien et si ce sont toujours les mêmes joueurs que l'on retrouve.

M. Eyer répond que, au niveau du jeu, tout se passe bien. Par contre, il y a des vols de pièces, du vandalisme la nuit ou lors de manifestations.

### **Séance du 15 mai 2006**

*Audition de M. Jean-François Schlemmer, gérant du kiosque des Bastions, accompagné de M. Laurent Chenu, architecte*

M. Schlemmer, en voyant la mise au concours de la gérance du kiosque a eu un coup de cœur. Il a eu la chance d'être choisi. En arrivant, il a demandé les statistiques météorologiques des quinze dernières années afin d'établir une courbe des jours ouvrables. Il en est ressorti qu'un tel fermage devait faire faillite tous les cinq ans, ce qui fut le cas jusqu'à présent.

C'est un bel endroit, bien placé, avec une forte demande de personnes de tout bord: parents, habitants de la Vieille-Ville, sociétés, etc.

Il faut être très clair, il existe un gros risque en gérant ce type d'établissement, en raison de la météo. Ce début d'année a été catastrophique. Douze personnes travaillent en cuisine et quinze au service. Lorsqu'il ne fait pas beau, les réservations sont annulées.

Voilà bien des années, le parc était fermé la nuit; depuis qu'il reste ouvert, il ressemble à un vaste débarras, à des toilettes publiques. Si l'on veut que le matériel résiste, il faut pouvoir le mettre en sécurité. C'est une demande qui avait été formulée lors de la mise au concours et reprise fréquemment.

Il a le soutien de nombreux habitants du quartier et des joueurs d'échecs. Tous souhaitent l'ouverture du restaurant toute l'année.

Lorsque l'on parle de développement durable, ce qui le touche le plus, ce sont les relations humaines. En effet, lorsqu'il engage du personnel, il est aberrant que ce ne soit qu'à titre passager. Un chef ne peut s'investir s'il n'est employé que pour quatre mois.

Beaucoup pensent que ce genre d'établissement ne tourne que l'été, c'est faux, on peut travailler même en hiver.

Voilà trois ans qu'il travaille avec le même chef et le même directeur. La plupart des employés sont là depuis le début, mais il n'est pas évident de les garder. En effet, les employés rencontrent des problèmes pour trouver des appartements pour la saison.

Outre le fait de la possible rentabilité du restaurant l'hiver, un commissaire demande quelles seraient les heures de fermeture.

M. Schlemmer considère qu'il serait souhaitable de fermer entre 23 h 30 et minuit car, sauf de rares exceptions liées à certaines manifestations, il n'y a plus grand monde à ces heures.

Le kiosque des Bastions lutte contre la «faune» qui vient dans le parc après la fermeture des établissements extérieurs. L'an passé, il a téléphoné une trentaine de fois à des ambulances, pour des jeunes gens dans un état préoccupant.

Un autre commissaire relève qu'il ressort du dernier considérant de la pétition P-158 qu'il n'y a pas de limite, dans le contrat, à la fermeture du kiosque durant l'année. Qu'en est-il?

M. Schlemmer relève que le bail stipule uniquement qu'il est obligé d'ouvrir au minimum cinq mois dans l'année.

La commission constate que la Ville s'est engagée à financer la cloison mobile, elle aimerait savoir qui se chargera du coût de la définitive.

M. Schlemmer explique que, dans un premier temps, la Ville s'était engagée à financer la cloison provisoire à hauteur de 15 000 francs. Cela ne s'est pas fait,

car il n'y a pas eu de demande d'autorisation. M. Schlemmer pensait que c'était à la Ville de s'en charger, la Ville croyait l'inverse. Vu que la situation n'évoluait pas, il a annoncé que, s'il s'agissait d'un problème financier, il s'en chargerait moyennant une prolongation du bail. C'est ce qui a été retenu. Il a choisi cette solution afin de ne pas avoir à fermer l'hiver dernier. Il ne reviendra pas sur ce qu'il a dit, il est prêt à financer, surtout s'il peut s'y retrouver par la suite.

Un commissaire revient sur la problématique des toilettes, qu'en est-il?

M. Schlemmer ne peut le nier, il existe effectivement un problème de toilettes. Celles du restaurant sont utilisées par tous les utilisateurs du parc. La police doit régulièrement intervenir en raison de la présence de nombreux toxicomanes. Quant à l'image de Genève que cela donne, au niveau touristique, elle est inacceptable.

C'est son établissement qui paie pour tout: papier-toilette et nettoyage. La Ville l'a encouragé à mettre un monnayeur ou de les fermer. Ce serait absurde, il a été choisi car il offrait la carafe d'eau, et il ferait payer les toilettes! Quant une maman vient accompagner de son enfant, comment pourrait-on lui en refuser l'accès!

Une seconde absurdité, c'est que des toilettes sont installées, environ dix fois par année, lors de manifestations. Il a demandé de les laisser à condition de les fermer la nuit. Il a déclaré être prêt à se charger de les fermer et de les ouvrir. On le lui a déconseillé, car il deviendrait le responsable. Il n'est pratiquement pas possible d'en installer à l'intérieur de l'établissement.

Un commissaire aimerait savoir comment ces messieurs conçoivent les modifications, à terme, du bâtiment.

M. Chenu explique que le bâtiment date de 1881 et qu'il a été inauguré en 1882. Lors de sa construction déjà, une proposition avait été faite au Conseil municipal pour fermer le kiosque par une façade vitrée. Depuis, régulièrement, pareille demande est renouvelée.

L'aménagement qui est proposé envisage de maintenir en l'état le bâtiment. Il ne toucherait ni la structure, ni les façades. L'intervention se résume en la pose d'une paroi mobile, transparente, afin de maintenir la relation entre le kiosque et le parc. La paroi se fermerait en fin de soirée, garantissant une sécurité maximale. Aucune modification n'est prévue, à l'exception d'une petite verrière, à l'intérieur, mise en place en 1974.

Un commissaire souhaite savoir si la paroi vitrée consisterait en un système de modules.

M. Chenu répond par l'affirmative.

M. Schlemmer précise qu'il ne connaissait pas M. Chenu avant de travailler sur ce projet; il avait fait lui-même les dessins. Celui-ci l'a convaincu de laisser le bâtiment ouvert sur le parc, afin que le kiosque ne devienne pas un espace clos. Il ajoute que la Commission des monuments, de la nature et des sites et le conservateur du patrimoine de la Ville de Genève ont déjà approuvé la proposition.

Un commissaire désire savoir quels sont les arguments de la Ville pour que cesse l'exploitation, pour des raisons d'énergie, durant l'hiver.

M. Schlemmer explique qu'il avait posé une cloison provisoire, puis installé une grosse turbine, prêtée par une personne propriétaire d'un cirque. C'est alors que le kiosque est devenu un refuge pour les joueurs d'échecs.

Vu que le bâtiment était fermé, cela était considéré comme une nouvelle affectation et le lieu devait respecter les normes actuelles en matière d'installations de chauffage.

Les démarches sont en train de se terminer. Il existe deux possibilités: la première consiste à demander une dérogation pour les anciens bâtiments (tel le Bâtiment des Forces-Motrices). Il y a plusieurs endroits où les normes ne sont pas appliquées. La seconde consiste à trouver un chauffage acceptable du point de vue des normes. M. Schlemmer a requis les services d'un ingénieur, M. Bruno Schmidt, qui a imaginé une solution de chauffage rayonnant. Ce système est utilisé dans les halls de gare et il permet de ne chauffer que les espaces utilisés. Ce n'est pas l'idéal, mais c'est mieux que rien.

M. Chenu insiste sur le fait que, pour ce bâtiment, les normes ne seront jamais atteintes. Ce projet se travaille en collaboration avec le Service cantonal de l'énergie afin d'aller le plus loin possible vers les exigences énergétiques.

Le but est de trouver une solution qui tienne compte des éléments patrimoniaux et énergétiques. La délivrance de l'autorisation est imminente.

Un commissaire demande si la Ville autorisera que le restaurant soit ouvert l'hiver prochain.

M. Chenu informe que le préavis pour l'autorisation de construire est positif; l'autorisation définitive devrait être délivrée dans les toutes prochaines semaines.

Le même commissaire s'inquiète du manque à gagner lorsque le gérant s'est retrouvé dans l'impossibilité d'exploiter.

M. Schlemmer reconnaît n'avoir pas pensé à le demander; ce qu'il a précisé, en revanche, c'est que cela allait coûter plusieurs milliers de francs au chômage. De plus, cela a créé une anomalie entre le personnel suisse et le personnel français.



La commission demande s'il a été auditionné par la commission des pétitions du Grand Conseil et s'il a une idée de la progression des travaux.

M. Schlemmer explique que des pétitionnaires ont été entendus dans les trois semaines qui ont suivi le dépôt de leur pétition. Quant à lui, il n'a eu aucun écho de cette audition.

Il souhaite ajouter deux remarques d'importance. Tant que la solution de clôture n'est pas trouvée et mise en place, il doit payer un service de sécurité, chaque nuit, et cela coûte cher. Deuxièmement, son bail est établi à 7,5%, mais il sait que la tendance est d'aller vers une location pure, cela lui semble un danger. Il sera difficile de déterminer le loyer du kiosque des Bastions, ce bâtiment n'a pas de prix. Si l'on demande un loyer trop élevé, c'est la faillite assurée.

Un commissaire aimerait savoir s'il serait prêt à financer les travaux, dès l'instant où la Ville déduirait ces travaux, dans le temps.

M. Schlemmer considère que c'est logique. Il pourrait demander une hypothèque légale que la Ville devrait payer. S'il finance, c'est pour que les travaux avancent.

Une commissaire demande si l'aspect patrimonial a pris le pas sur celui de l'économie d'énergie et, sans cela, si l'investissement serait trop coûteux pour le résultat escompté. Elle souhaite également savoir si les travaux de rénovation sont nécessaires ou si le bâtiment pourrait être laissé en l'état.

M. Chenu explique que, en 1974, il y a eu des travaux de rénovation complète faits par la Ville, notamment avec l'aide de l'atelier des chômeurs. Le bâtiment est en bon état, mais il faut compter avec l'usure. Dans dix ou quinze ans, il pourrait être nécessaire de rénover. Pour l'instant, il ne s'agit que d'entretien courant.

Concernant le problème de l'énergie, ce fut un souci dès le début. Il est entré en contact avec les services de la Ville et le Service cantonal de l'énergie. Ce projet représente une opération pilote pour ce service, basé sur la concertation et le développement durable.

Il a même été proposé d'installer une patinoire et de déplacer l'énergie pour chauffer le restaurant. C'est une idée qui sommeille et il n'est pas impossible qu'elle renaisse un jour ou l'autre.

M. Schlemmer avoue être enthousiasmé par le projet d'une patinoire qui permettrait de chauffer sept fois le kiosque.

Un commissaire aimerait savoir si M. Chenu a une idée du coût des travaux et, dans le cas où le projet aboutirait, s'il serait possible d'ouvrir l'hiver prochain.

M. Chenu explique que, selon sa planification, l'autorisation, si elle est accordée, devrait entrer en force à la fin juin 2006. A ce moment-là, on pourrait aller de l'avant et mettre en œuvre le chantier pour le mois d'octobre 2006. L'estimation du coût a été transmise à la Ville et se monte à 500 000 francs.

### *Discussion*

La commission, suite aux remarques d'une commissaire, estime que la question du financement a été examinée sous l'angle du partage. Les exigences énergétiques sont venues après coup et il y a fort à parier qu'elles perdureront de tenancier en tenancier, afin d'ouvrir toute l'année. Il devrait y avoir un partage et la commission a pu constater que M. Schlemmer est prêt à entrer en matière. Il faut bien se persuader que, quel que soit le bâtiment, il est difficile de se mettre aux normes énergétiques actuelles. Il convient d'avoir un peu de souplesse et de ne pas engager des frais disproportionnés. Les anciens bâtiments n'ont pas été prévus pour répondre aux normes actuelles. La législation admet des dérogations et, dans le cas présent, il s'agit d'un pavillon.

La commission incite le magistrat à entrer en discussion concernant le projet de rénovation. Si l'autorisation devait être accordée par l'Etat, il n'y a aucune raison pour que la Ville aille à son encontre.

### *Vote sur la pétition P-158*

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-158 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents (3 S, 1 T, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 AdG/SI).

### *Vote sur la pétition P-165*

Le renvoi de la pétition P-165 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents (3 S, 1 T, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R, 1 DC, 2 AdG/SI).

### *Annexes mentionnées*



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2005

Direction du Service  
du Grand Conseil

Conseil municipal de la Ville de Genève  
Madame Catherine Gaillard, Présidente  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

MAH/jg

**Concerne : Pétition au Grand Conseil et au Conseil municipal, "Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année"**

Madame la Présidente,

Les associations suivantes, : "Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville", "Association de la Vieille-Ville" et "Association des habitants des zones piétonnes et des rues résidentielles de la Vieille-Ville" nous ont déposé la pétition susmentionnée, adressée au Grand Conseil et au Conseil municipal.

En conséquence, nous joignons à ce courrier le texte de la pétition qui vous est également adressé et vous confirmons avoir en notre possession 52 signatures.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le Sautier du Grand Conseil

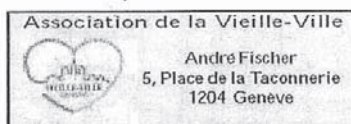
Maria Anna Hutter

Annexe : Pétition "Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année"

Copie : AHCVV, Case postale 3029, 1211 Genève 3



AHCVV - Case postale 3029 - 1211 GENEVE 3



Association des Habitants des Zones Piétonnes et des rues Résidentielles de la Vieille-Ville

## **Pétition** **au Grand Conseil et au Conseil Municipal**

### ***Pour un Kiosque des Bastions ouvert toute l'année***

#### **Considérant**

- Que le café des Bastions répond à une réelle demande de la population genevoise ce que démontre son succès actuel.
- Que son ouverture durant l'hiver 2004-2005 a donné une nouvelle dynamique à cet établissement.
- Que ce café restaurant remplit une fonction sociale indéniable dans cette zone du Centre Ville.
- Que le kiosque des Bastions a actuellement un rôle important dans le développement culturel de notre cité.
- Que les activités qui s'y sont développées depuis un an et demi ont permis de largement sécuriser la partie ouest du parc des Bastions.
- Que la Ville de Genève, propriétaire des lieux, s'est engagée à financer la mise en place de cloisons qui puissent permettre d'exploiter ce lieu toute l'année.
- Que la Ville de Genève doit favoriser et soutenir toutes activités qui lui soient directement bénéficiaires notamment sur le plan économique.
- Que le gérant actuel de ce café restaurant a reçu un contrat d'exploitation sans limite saisonnières.

#### **Reconnaissant**

- L'importance de la mise en place par la Ville et l'Etat de mesures efficaces d'économie d'énergie.
- Que le kiosque des Bastions fait partie de notre patrimoine architectural et qu'à ce titre tout nouvel aménagement de cet espace doit en tenir compte.
- Que tout commerce doit pouvoir planifier sa gestion et ses activités longtemps à l'avance.
- Que le gérant actuel du café des Bastions a fait de significatifs efforts pour que son établissement ne soit pas une source de nuisances (particulièrement sonores) pour les habitants du quartier.

Les pétitionnaires demandent aux autorités municipales et cantonales de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le café restaurant des Bastions puisse rester en activité durant l'année entière.  
Ils demandent notamment que les contraintes écologiques et patrimoniales soient abordées avec flexibilité au profit de la vie et de la qualité de la vie dans notre quartier.

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
<b>R</b> 27 FEV. 2006
A traiter par:
Copies:

Genève, le 2.02.2006

**Concerne : Pétition**

À qui de droit,

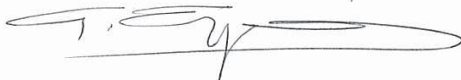
Le parc des Bastions et en particulier son kiosque transformé en restaurant récemment, est un lieu public, propriété de la ville et de ses citoyens.

Pendant la belle saison, ce parc est un rendez-vous pour des gens de tous horizons. C'est un lieu ouvert et populaire qui s'est développé spontanément grâce en grande partie à la présence assidue des joueurs d'échecs. La fermeture hivernale du restaurant prive tout le monde d'un lieu convivial qui participe à la qualité de vie de chacun.

Les soussignés demandent l'ouverture à l'année du restaurant des Bastions afin que chacun puisse jouir d'un des plus beaux endroits de la ville.

Le comité pétitionnaire :

Président : Cyril Eyer



Vice-Président : Georges Lloret



Secrétaire : Micheline Clémence



Adresse pour le courrier : Cyril Eyer  
18, Goetz-Monin

1205 GENEVE

# PETITION

**Contre la fermeture hivernale du café-restaurant du Parc des Bastions.**

**Les personnes soussignées demandent que ce lieu puisse rester ouvert toute l'année, (clients du café et les joueurs d'échecs).**

---

**Nom**

**Adresse**

**Signature**

---